

Pôle aménagement

Environnement et transports

Personne chargée du dossier :

Typhaine DELATOUCHE/Orlane DORÉ

Direction environnement, développement durable

Tél. : 02 97 02 30 84

Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » Compte rendu du 26 juin 2013

Le 26 juin 2013, s'est tenue, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Guidel, la réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec », sous la présidence de Jean-Paul AUCHER, Vice-Président de Lorient Agglomération chargé des Espaces Naturels.

Ce compte rendu retranscrit les interventions de chacun et les conclusions tirées du Comité de pilotage. Il est accompagné de la présentation power-point diffusée lors de la réunion. Pièces jointes à télécharger sur le site Internet Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec (http://laitaguidelploumeur.dev.n2000.fr/COPIL_2013_06_23) :

- [Courrier](#) d'envoi des comptes rendu de réunion :
- [Arrêté de désignation](#) du comité de pilotage du 10 juillet 2013,
- Version informatique du [compte rendu de réunion](#),
- [Power point présenté en réunion](#),
- Version informatique du [compte rendu de la sortie terrain](#),
- [Rapport de l'étude](#) sur l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion des habitats d'intérêt communautaire littoraux de Guidel-Ploemeur (Bureau d'études TBM, 2012).
- [Presentation Power-Point](#) et compte rendu des suivis écologiques autour du Fort du Loc'h.

Étaient présents :

| | | |
|------------------------|---|---|
| Jean-Paul AUCHER | : | Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Lorient Agglomération - Vice-Président chargé des Espaces Naturels |
| François AUBERTIN | : | Commune de Guidel - Maire |
| Joël DANIEL | : | Commune de Guidel - Adjoint au Maire - Environnement et Développement Durable |
| Gérard COTTREL | : | Commune de Clohars-Carnoët - Adjoint au Maire - Ports, Rivières et Littoral |
| Gilles PAILLAT | : | DREAL Bretagne - Chargé de mission Natura 2000 |
| Thierry GIRAULT | : | Préfecture Maritime de l'Atlantique - CECLANT - Adjoint environnement - Représentant du commandant de la zone maritime Atlantique |
| Luc BROHAN | : | Préfecture Maritime de l'Atlantique - CECLANT - Adjoint environnement - Représentant du commandant de la zone maritime Atlantique |
| Jean-Luc VEILLE | : | Préfecture Maritime de l'Atlantique - Délégué à la Mer et au Littoral - Lorient |
| Marie-Claude KERVENDAL | : | Sous-Préfecture de Lorient - Secrétaire Générale |
| Xavier JOUBIN | : | Préfecture Maritime de l'Atlantique - Base FUSCO - Sémaphore Saint Julien - Quiberon |
| Christophe HUGOT | : | Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan - Chargé de mission Natura 2000 |
| Jacques GUILLLOU | : | Direction Départementale des Territoires et de la Mer (29) - Unité Affaires Maritimes de Concarneau |
| Laurent PERIGNON | : | Conseil Général du Morbihan - Technicien Espaces Naturels Sensibles |
| Corentin LE FLOCH | : | Conseil Général du Morbihan - Stagiaire Espaces Naturels Sensibles |
| Anne-Marie FAVREAU | : | Lorient Agglomération - Directrice de l'environnement et du développement durable |
| Typhaine DELATOUCHE | : | Lorient Agglomération - Direction environnement développement durable - Chargée de mission Natura 2000 |
| Orlane DORÉ | : | Lorient Agglomération - Direction environnement développement durable - Assistante d'opération Natura 2000 |
| David CARIO | : | Lorient Agglomération - Stagiaire Direction environnement développement durable |
| Solenn LE STUNFF | : | Lorient Agglomération - Direction du Développement Touristique |
| Séverine CHAUVEL | : | Communauté de communes du Pays de Quimperlé - Service Environnement |
| Catherine BODIC | : | Commune de Guidel - Chargée de mission Agenda 21 |
| Gildas BAUDOUIN | : | Commune de Guidel - Stagiaire |
| Sylvain BERNIER | : | Commune de Ploemeur - Technicien Environnement |
| Manuela GUILLERME | : | Commune de Ploemeur - Stagiaire |
| Gwénaél GUILLOUZOUIC | : | Commune de Clohars-Carnoët - Garde du Conservatoire du Littoral |
| Anne BENZ | : | Agence d'Urbanisme du Pays de Lorient (Audélor) |
| Jean-Yves TOULLEC | : | Fédération Française de Randonnée Pédestre (F.F.R.P.) - Kemperlé Rando |
| Marcel LE LANN | : | Fédération de Pêche du Finistère - Administrateur |
| Morgane MARTIN | : | Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Morbihan |
| Charlotte BADOUEL | : | Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud |

Stéphane BASK : Fédération des Chasseurs du Morbihan
 Joël VASCON : Fédération des Chasseurs du Finistère
 Jean-Pierre COUGOULAT : Association de Chasse Maritime du Morbihan - Vice-Président
 Daniel PRUVOST : Association de Chasse Maritime du Morbihan
 Armel MARREC : Association de Chasse Maritime du Morbihan - Administrateur
 Didier TANGUY : Association Eau et Rivières de Bretagne
 Delphine GUERINEAU : Association Natur'Au Fil - Animatrice
 Yvon GUILLEVIC : Association Bretagne Vivante SEPNB
 Solenn QUÉAU : Association Bretagne Vivante SEPNB
 Daniel-Yves ALEXANDRE : Association Bretagne Vivante SEPNB
 Martine DAVOUST : Association Bretagne Vivante SEPNB
 Jean-Pierre ROULLAUD : Association Bretagne Vivante SEPNB
 Annie RIO : Association Bretagne Vivante SEPNB
 Daniel MOTREFF : Association Environnement et Promotion du Fort-Bloqué
 Cyril LE MEUR : Bénévole
 Sophie MARECHAL : Correspondante Ouest-France

Étaient excusés :

Pierrick MASSIOT : Région Bretagne - Président
 Arnaud CHOLET : Conseil Général du Morbihan - Chargé de missions milieux aquatiques - Cellule ASTER
 Olivier ROYANT : Conseil Général du Morbihan - Technicien randonnée
 Marc COZILIS : Lorient Agglomération - Vice-Président à l'Environnement
 Katell CHOMARD : Lorient Agglomération - Directrice Planification et Droits du Sol
 Olivier PRIOLET : Lorient Agglomération
 Alain PENNEC : Commune de Quimperlé - Maire
 Yvon LE DORZE : Commune de Quimperlé - Maire/Adjoint
 Florence FLEGO : Commune de Quimperlé - technicienne
 Ronan BELLANCOURT : Commune de Quimperlé - technicien
 Loïc LE MEUR : Commune de Ploemeur - Maire
 Marcel JAMBOU : Syndicat Mixte « Ellé, Isole, Laïta » (SMEIL) - Président
 Romain SUAUDEAU : Syndicat Mixte « Ellé, Isole, Laïta » (SMEIL) - Directeur
 Jean MANELPHE : Syndicat du bassin du Scorff - Chargé de mission Natura 2000
 Monsieur le Préfet maritime de l'Atlantique
 Sylvie HORIOT : Préfecture du Finistère - Chef de bureau en environnement
 Christine MIELPIED : Préfecture du Finistère - Directrice en environnement
 Lionel GIMONT : Préfecture du Finistère - Cadre référent en environnement
 Jean-François TREFFEL : Sous-Préfecture de Lorient - Sous-Préfet
 Liliane LAUGAUDIN : Sous-Préfecture de Lorient - Secrétaire générale
 Anne-Gaël TONNERRE : Sous-préfecture de Lorient - Chef du bureau du cabinet et de la sécurité
 Hervé NICOT : DIRECCTE Bretagne - Division Tourisme - Chargé de mission tourisme
 Frédéric MUSSIER : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Chef du service départemental du Morbihan
 Camille BLOT : Conservatoire du littoral - Chargée de mission acquisition foncière et gestion
 Pascal JAKYMIW : Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère - Chargé de mission Natura 2000
 Pascale GUEHENNEC : Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère - Direction Mer et Littoral - Chargée de domaine environnement maritime
 Hervé DANTEC : Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère - Direction Mer et Littoral - Service Littoral/Domaine Cultures Marines
 Ludovic DEVERNAY : Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan - Délégué territorial Pays de Lorient, Centre Ouest Bretagne et Pontivy
 Thierry MARCILLAUD : Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Morbihan - Directeur
 Franck DANIEL : Observatoire Départemental du Morbihan - Chargé de mission
 Jacques BALDENSPERGER : Association Mycologique Ploemeur Morbihan - secrétaire
 Christine BLAIZE : Association Bretagne Vivante SEPNB - Coordinatrice PNA Phragmite aquatique
 Jean-Luc BLANCHARD : Association Bretagne Vivante SEPNB
 Maxime HOURDE : Association Bretagne Vivante SEPNB
 José SERANO : Association Bretagne Vivante SEPNB
 Hélène TROUMELIN : Association Bretagne Vivante SEPNB
 Daniel ESVAN : Association Bretagne Vivante SEPNB
 Patrick CLAUDEL : Union des Navigateurs du Morbihan (UNAM) - Président
 Gérard LE BOUEDEC : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Pays de Lorient - AAPMA - Président
 Dan BILLON : West Surf Association
 Anthony STURBOIS : Expert - Mise en place suivis écologiques - Ancien stagiaire Lorient Agglomération
 Marion HARDEGUEN : Conservatoire Botanique National de Brest - Déléguée régionale
 Marie Joseph LE GARREC : Expert
 Claudine FORTUNE : Botaniste
 Sébastien GALLET : Université de Rennes - Maître de conférence
 Françoise ROZE : Université de Rennes - Chercheur enseignant
 Bernard LE GARFF : Expert en herpétologie
 Marcel LE DORZE : Association Foncière Urbaine Libre

1. Introduction

François AUBERTIN, maire de Guidel, introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants de leur présence, venus très nombreux au Comité de pilotage. Il rappelle que la commune de Guidel est très concernée par Natura 2000.

Jean-Paul AUCHER, Président du Comité de pilotage, remercie Monsieur le Maire pour l'accueil du comité de pilotage dans sa commune. Il poursuit en rappelant l'historique de mise en place de Natura 2000 sur le site. Il rappelle que la composition du Comité de pilotage a été définie par arrêté préfectoral du 26 juillet 2010. C'est lors de la réunion du 15 septembre 2010 que le Document d'objectifs du site Natura 2000 a été validé et que le Président du Comité de pilotage et la structure opératrice locale ont été désignés. L'arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB a quant à lui été signé le 25 septembre 2012. Enfin, il présente l'ordre du jour et clôture son introduction par la présentation des excuses.

Après un tour de table des personnes présentes, Typhaine DELATOUCHE remarque la forte représentativité de l'association Bretagne Vivante, dont les bénévoles participent à de nombreuses actions sur le site.

2. Arrêté de désignation du Comité de pilotage, élection du Président et de la structure opératrice

Marie-Claude KERVENDAL précise que selon la loi, l'opérateur local est une collectivité territoriale concernée par le site Natura 2000 et désignée par vote des élus des collectivités concernées pour 3 ans. Les élus des collectivités élisent, parmi eux, le Président du comité de pilotage pour 3 ans.

La dernière désignation ayant eu lieu en septembre 2010, les mandats s'achèveront en septembre 2013. La présidence du Comité de pilotage (COPIL) et la désignation de l'opérateur Natura 2000 doivent être renouvelées.

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » comprend 9 collectivités territoriales. 3 collectivités sont représentées par des élus et 2 collectivités ont donné leur procuration : Monsieur Le Maire de Ploemeur à Jean-Paul AUCHER, Vice-Président de Lorient Agglomération, et Monsieur le Maire de Quimperlé à François AUBERTIN, Maire de Guidel. Le quorum est atteint.

2.1 Désignation de la structure opératrice

Lorient Agglomération est opératrice locale pour ce site depuis le 24 octobre 2000 et renouvelle sa candidature pour 3 ans. Après consultation des collectivités, en amont de la réunion et ce jour, il n'y a pas d'autre collectivité souhaitant être opératrice locale pour ce site Natura 2000.

Marie-Claude KERVENDAL effectue un vote à main levée. Lorient Agglomération est désignée à l'unanimité, par les représentants des collectivités territoriales, comme structure opératrice locale du site Natura 2000 pour trois années.

2.2 Désignation du Président du comité de pilotage

Jean-Paul AUCHER est président sortant du Comité de pilotage depuis le 16 février 2006 et se représente. Après consultation des collectivités, en amont de la réunion et ce jour, il n'y a pas d'autres candidats à la présidence.

Marie-Claude KERVENDAL rappelle le contexte particulier lié aux futures élections municipales en mars 2014 et à la fusion prochaine de Lorient Agglomération avec la Communauté de Communes de Plouay. Le nouvel EPCI sera créé en janvier 2014, avec une redéfinition du contenu des mandats des Vice-Présidents de la nouvelle assemblée et l'élection d'une nouvelle assemblée en août suivant. Le mandat du Président de comité de pilotage sera effectif au moins jusqu'aux élections municipales. Si nécessaire, un nouveau comité de pilotage sera organisé pour élire le président. Pendant la période de transition, l'État pourra, si besoin, reprendre la présidence du comité de pilotage.

Marie-Claude KERVENDAL effectue un vote à main levée. Jean-Paul AUCHER est réélu à l'unanimité Président du Comité de pilotage.

2.3 Arrêté de désignation du comité de pilotage

Suite au remplacement, en 2013, des Comités Locaux des Pêches par les Comités départementaux et à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), des ajustements concernant la composition du Comité de pilotage sont à opérer. Le document définitif sera soumis à la signature du préfet prochainement.

Typhaine DELATOUCHE précise que l'arrêté sera disponible en téléchargement sur le site internet.

3. Évaluations des incidences au titre de Natura 2000 et Charte Natura 2000

Gilles PAILLAT présente la nouvelle actualité réglementaire liée à la loi Warsmann du 29 février 2012 et concernant les évaluations des incidences au titre de Natura 2000. Cette loi prévoit que les activités pratiquées selon les engagements spécifiques définis par une charte Natura 2000 seront dispensées d'évaluation des incidences Natura 2000. Cette loi élargit le domaine de la charte et simplifie la démarche pour les pratiquants, les associations sportives. Elle concerne des activités récurrentes, à faible impact sur le milieu. Les personnes étant propriétaires ou ayant droit dans le site Natura 2000 peuvent signer cette Charte Natura 2000.

Il précise qu'il faut identifier localement l'ensemble des pratiques qui pourraient faire l'objet d'un volet engagements spécifiques dans la charte Natura 2000 et les proposer à l'occasion d'un prochain COPIL.

Stéphane BASK demande s'il existe un cadrage national de ces activités.

Gilles PAILLAT répond qu'un cadrage est effectivement en cours mais qu'il n'est pas finalisé. Les contributions locales permettront de l'affiner. Une même démarche existe pour les parcs naturels marins.

Joël DANIEL précise que 18 manifestations sportives de petite ampleur ont lieu régulièrement sur la commune. Un grand travail de collaboration est mis en place avec les associations pour réaliser les évaluations des incidences Natura 2000. Ce volet engagements spécifiques de la charte permettrait de faciliter ce travail.

Annie RIO précise que le cumul des activités sportives n'est pas pris en compte par l'évaluation des incidences et qu'il faudrait analyser les impacts cumulés.

Gilles PAILLAT précise que la charte devrait permettre de réaliser un travail de fond, rassemblant tous les éléments liés à une pratique.

Jean-Paul AUCHER ajoute qu'une convention de ce type existe déjà à Lorient Agglomération sur la base d'une charte de bonnes pratiques dédiées aux activités récurrentes. Il précise également que les associations qui réalisent les évaluations des incidences sont déjà des personnes raisonnables et respectueuses de l'environnement. Il précise qu'une veille régulière est effectuée sur le site par les agents de Lorient Agglomération, qui font ensuite des retours aux associations qui ne respectent pas le code des bonnes conduites. Certaines ne sont ainsi plus autorisées à organiser leur manifestation sur le littoral.

Typhaine DELATOUCHE rappelle également la forte réactivité des acteurs sur le terrain face à cette démarche de concertation.

Yvon GUILLEVIC précise que cette modification soulagera l'analyse des évaluations des incidences. Il complète en expliquant que le Guide devrait expliquer en préalable qui définit les projets non compatibles avec le site Natura 2000.

Gilles PAILLAT répond que normalement les projets non compatibles sont relevés lors de l'instruction du formulaire d'évaluation des incidences. Le travail sur la charte et le volet engagements spécifiques doivent être suffisamment précis pour éviter que des projets incompatibles soient concernés. En cas de non-respect des engagements spécifiques, l'association devra être exclue de la charte.

Yvon GUILLEVIC précise que les chartes devront être renouvelées régulièrement.

Gilles PAILLAT répond que l'évaluation de la charte Natura 2000 est prévue tous les 5 ans mais que ce cadrage n'est pas prévu pour la charte à engagements spécifiques. La démarche devra être effectuée au niveau local.

Typhaine DELATOUCHE propose que dans la charte soient précisés les types de pratiques autorisées (chevaux, piétons...) par sentier/secteur identifié.

Gilles PAILLAT précise qu'il est également possible d'y intégrer la charge possible pour chaque sentier (capacité d'accueil) ainsi que la notion de saison. La charte étant destinée aux engagements collectifs, se pose aussi la question de la pratique individuelle.

4. Bilan de l'animation du site Natura 2000

Orlane DORÉ présente les missions d'animation Natura 2000 puis le bilan synthétique par type de mission (contrats Natura 2000, évaluation des incidences, outils de communication). Typhaine DELATOUCHE poursuit en présentant un panel des suivis écologiques mis en place sur le site Natura 2000, qui seront pour certains illustrés l'après-midi sur le terrain.

5. Bilan des actions menées par les différents partenaires

Typhaine DELATOUCHE rappelle les objectifs et les fiches actions du DOCOB. Typhaine DELATOUCHE et Orlane DORÉ présentent ensuite les différentes actions menées par les partenaires de la gestion sur le site Natura 2000.

Les différents partenaires ont été sollicités ou vont être sollicités pour remplir des fiches synthétiques de présentation des actions qu'ils ont menées sur le site Natura en faveur des habitats et des espèces. Ce bilan servira à alimenter le site du Ministère pour le suivi de Natura 2000 et permettra de valoriser les actions menées sur les sites Natura 2000. Les porteurs de projets non identifiés à ce jour sont invités à faire remonter les actions qu'ils ont menées. La synthèse sous forme de tableau sera envoyée aux membres du comité de pilotage.

5.1 Gestion patrimoniale des chauves-souris

Gwénaél GUILLOUZOUIC précise, concernant la réfection du gîte à chauve-souris sur l'abbaye de Saint Maurice, qu'un inventaire par sonogramme a été réalisé et a permis de détecter la présence d'oreillards, de pipistrelles et de grands rhinolophes. Les premières traces de guano sont observées depuis 3 semaines dans le bâtiment.

5.2 Contrat Natura 2000

Typhaine DELATOUCHE rappelle, concernant les contrats Natura 2000, l'intérêt du dispositif de financement qui permet d'avoir une grande réactivité des acteurs, malgré la difficulté d'appréhender les financements sur 5 ans.

5.3 Continuité écologique sur le Loc'h

Stéphane BASK ajoute des précisions sur les actions menées sur les étangs du Loc'h. Une réflexion sur la continuité écologique est en cours, mettant en évidence des objectifs contradictoires entre la Directive Cadre sur l'Eau et la Directive « Habitats, Faune, Flore ». Le bureau d'étude DCI Environnement travaille sur les différents scénarios possibles depuis un mois. Il explique que les habitats risquent d'être impactés dans le cas d'une réouverture de l'ouvrage hydraulique.

Jean-Paul AUCHER précise, concernant la réflexion sur la continuité écologique, que l'étang de Lannéec est confronté à cette même problématique, difficile à appréhender par les propriétaires.

Typhaine DELATOUCHE rappelle la grande difficulté technique de cette problématique. Les habitats qui disparaîtront sont connus mais ceux qui les remplaceront ne le sont pas.

Joël DANIEL précise, concernant l'émissaire en mer du Loc'h, que la restauration de la continuité écologique aura un impact réel sur la sécurité, le secteur étant identifié comme une zone de submersion marine sur le long terme. Le périmètre du DPM sera modifié, tout comme les statuts administratifs des terrains.

Gérard COTTREL demande si les vannes étaient initialement conçues pour le rejet des eaux douces.

Typhaine DELATOUCHE précise qu'elles étaient initialement (fin 19^{ième}) réalisées pour poldériser le milieu, avant que les lois ne soient mises en place pour la continuité piscicoles. Aujourd'hui, rares sont les poissons qui arrivent à remonter. Le dépôt de sable provoque également régulièrement la fermeture du clapet.

5.4 Animations pédagogiques

Stéphane BASK précise que la Fédération réalise également des actions de sensibilisation sur l'environnement, sur les étangs du Loc'h. 1100 personnes ont été accueillies durant les animations pendant l'année 2012.

5.5 Stationnement

Annie RIO demande si l'aire de stationnement, initialement provisoire, mise en place sur la dune grise le long du Fort Bloqué allait finalement être déplacée.

Jean-Paul AUCHER précise qu'il est difficile de favoriser l'accueil sur le site tout en évitant la pression sur le littoral, ce sont deux notions un peu incompatibles. Cette aire de stationnement a été créée en arrière dune de façon à limiter le stationnement le long de la route. Il faut espérer pouvoir mettre un jour tous les parkings en retrait, mais c'est une notion encore difficile à accepter pour la population locale, plus gênée que la population touristique.

Annie RIO précise que cette aire de stationnement n'est finalement utilisée que lorsque l'aire de stationnement côté route est complète.

Anne-Marie FAVREAU précise que l'accotement le long de la route est rendu obligatoire par le Conseil Général du Morbihan pour des raisons de sécurité.

Annie RIO demande pourquoi ce principe n'a pas été mis en œuvre sur la route entre Guidel et Guidel-Plages.

Il est précisé que les règles sont différentes entre une départementale limitée à 90km/h et une zone urbaine où la vitesse des véhicules est limitée à 30 ou 50km/h.

Joël DANIEL précise à regret que les voies piétonnes sont effectivement souvent utilisées en lieu de stationnement.

6. Présentation des résultats des suivis écologiques et photographiques sur le littoral de Guidel-Ploemeur

Typhaine DELATOUCHE présente les premiers résultats des suivis écologiques réalisés sur le littoral de Guidel-Ploemeur en 2005, 2007 et 2012 avec analyse des résultats au regard des actions de gestion menées et illustration par l'observatoire photographique (2002-2012).

Les résultats montrent la réussite des opérations de réhabilitation du littoral qui sont à poursuivre. Elle précise qu'il n'est pas possible de déployer de tels moyens sur tous les sites Natura 2000 et que les résultats pourront être utilisés comme outils de référence à l'échelle du littoral breton. Le rapport est téléchargeable sur le site internet. Une valorisation de ces résultats est prévue.

7. Perspectives d'animation du site Natura 2000

7.1 Communication

Typhaine DELATOUCHE rappelle le contexte des élections municipales en 2014 : il vaut mieux attendre avant de faire porter de nouveaux projets par les collectivités et plutôt axer les actions au premier semestre 2014 sur l'information, la formation et la communication à destination des nouvelles équipes d'élus communaux et du grand public. Un projet de courte vidéo (type flash info) sur Natura 2000 en lien avec les autres sites Natura 2000 est également en cours de réflexion. Il est possible d'effectuer des actions de communication internes à destination des collectivités demandeuses.

Une partie des résultats des suivis écologiques ont été présentés brièvement ce jour. Il est proposé, si certains membres du comité de pilotage sont intéressés, d'organiser un groupe de travail spécifique pour faire un rendu plus approfondi des différentes études et de faire des propositions de gestion en fonction des résultats.

Annie RIO précise qu'il serait intéressant d'organiser des réunions publiques pour présenter les résultats des différentes études et que chacun puisse participer ainsi à la synthèse de l'étude.

Jean-Paul AUCHER trouve la remarque pertinente, notamment sur des sites très fréquentés.

Typhaine DELATOUCHE précise qu'une présentation à échelle communale des différentes études permet de rentrer plus dans les détails et d'approfondir les actions. Une autre formule plus simplifiée est nécessaire à destination du grand public.

Jean-Paul AUCHER rappelle également que les différents outils de communication (panneaux, plaquettes) sont toujours à la disposition des collectivités, associations, afin de valoriser les actions mises en œuvre sur le territoire.

7.2 Suivis écologiques

Typhaine DELATOUCHE précise que la cartographie des habitats du littoral de Guidel-Ploemeur est en cours. Le bureau d'étude TBM réalise actuellement les relevés phytosociologiques sur le terrain. Les premiers résultats sont attendus en octobre 2013, la fin du marché est prévue en mars 2014.

Les inventaires écologiques sont également toujours en cours sur le Fort du Loc'h ainsi que sur les Guerns. Ils sont réalisés par des stagiaires et assistés par les bénévoles d'associations telles que Bretagne Vivante. Ces suivis écologiques sont nécessaires pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre dans le cadre des contrats Natura 2000.

Typhaine DELATOUCHE remercie les bénévoles des associations pour leur soutien et leur aide à la formation des stagiaires sur le terrain.

Yvon GUILLEVIC précise que les bénévoles de Bretagne Vivante sont heureux d'apporter leur aide mais qu'il serait préférable qu'ils soient informés en amont afin de construire ensemble les objectifs de suivis.

Il est pris bonne note de cette demande.

7.3 Contrats Natura 2000 et animation des sites

Typhaine DELATOUCHE rappelle que la mise en œuvre des contrats Natura 2000 en cours va se poursuivre avec en parallèle à l'organisation et dans la mesure du possible, un suivi de ces actions par des groupes de travail.

Il est possible de signer de nouveaux contrats avant le 31 décembre 2013 pour des actions ponctuelles pouvant être réalisées et payées en 2014, le programme FEADER 2007-2013 prenant fin en décembre 2014.

Gilles PAILLAT précise que le réengagement sur un nouveau programme de financement n'a pas encore été programmé pour le moment. Une discussion est en cours pour enclencher la régionalisation du FEADER, mais la ligne Natura 2000 n'a pas encore été identifiée en tant que telle.

Il précise donc que c'est aux élus locaux et aux collectivités de réagir car la question a des incidences importantes sur la vie des sites Natura 2000 (signature des contrats Natura 2000 et financement des postes de chargés de mission Natura 2000) et qu'il serait dommage de rater cette occasion.

Pour les contrats Natura 2000 en cours, il précise que l'Etat devrait prendre le relai en 2014, pour les autres il n'y a rien d'acté. Il invite à ne pas stopper la dynamique pour autant et que, même s'il n'y a pas d'éléments pour des financements futurs, il faut continuer à mobiliser les acteurs du territoire.

7.4 Évaluation des incidences au titre de Natura 2000

L'accompagnement des porteurs de projets pour la réalisation de leur évaluation des incidences va se poursuivre. Les plaquettes d'information réalisées sur le sujet par Lorient Agglomération sont en cours de diffusion. Les communes qui le désirent peuvent prendre contact avec Orlane DORÉ si elles désirent organiser des réunions d'informations sur la démarche. A l'initiative de Jo DANIEL, une première réunion est prévue le jeudi 27 juin en Commune de Guidel, avec différentes associations organisatrices d'événements.

Il est également possible d'organiser une réunion plus technique avec la Direction Départementale des Territoire et de la Mer du Finistère et du Morbihan pour expliquer en détails comment réaliser le dossier d'évaluation des incidences des plans, projets, travaux...

Anne-Marie FAVREAU précise que l'étude pour la poursuite de l'itinéraire piéton-vélo sur la Pointe du Talud est en cours et que le projet sera soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Didier TANGUY demande si le projet d'extension du port de Guidel a été voté. Il précise que le projet se situe hors site Natura 2000. Joël DANIEL précise que le projet est bien programmé, qu'il est prévu de doubler la capacité d'accueil du port (90 places) et de mettre en place une aire de carénage qui permettra d'améliorer la qualité de l'eau de l'estuaire et qui sera accessible aux usagers du SIVU.

Annie RIO demande si l'aire de carénage ne pourrait pas être réalisée sans étendre le port.

Jean-Luc VEILLE précise que la Commission Nautique est prévue le 9 juillet 2013 à ce sujet.

8. Questions diverses

8.1 Extension du périmètre Natura 2000

Typhaine DELATOUCHE précise que la question de l'extension du périmètre du site Natura 2000 a plusieurs fois été évoquée lors de la préparation du comité de pilotage. Pour la mettre en œuvre, il est nécessaire de s'appuyer sur des inventaires écologiques précis et d'engager la concertation avec les communes concernées.

Gilles PAILLAT précise que la désignation des sites Natura 2000 n'est pas exhaustive. Les sites Natura 2000 représentent 12% du territoire breton, ce qui a été jugé suffisant par la Commission Européenne. Il y a toutefois une ouverture pour étendre les sites Natura 2000, bien qu'il n'y ait aucune garantie concernant le volet financier d'accompagnement. Même si elle n'est pas prévue par la DREAL pour ce site, une extension est envisageable à condition d'être raisonnable, qu'elle permette de rendre plus cohérent le périmètre du site. Actuellement, le site n'est pas désigné au titre des oiseaux car c'est une ZSC.

Gwénaél GUILLOUZOUIC précise, concernant l'extension du périmètre du site Natura 2000 sur la forêt de Clohars-Carnoët et l'abbaye de Saint Maurice, que cette demande émane du Conservatoire du littoral ainsi que de lui-même.

Elle se justifie par le principe de la continuité écologique du site. La loutre d'Europe ne construit pas son territoire sur la base des périmètres Natura 2000. Le Groupe Mammalogique Breton a d'ailleurs identifié de nombreux indices de présence de l'espèce sur ce secteur ouvert au public. Le grand rhinolophe fréquente également le site.

Il précise que la réfection du gîte chauve-souris a été possible grâce à un investissement pris en charge par la commune de Clohars-Carnoët, à hauteur de 100%. Les différents équipements mis en place (piège photographique, réfection de gîte...) permettent de comprendre l'écologie des espèces et de l'expliquer au public pendant les animations.

Il rajoute que la commune de Clohars-Carnoët vient de signer l'aménagement forestier d'une partie de la forêt (93ha), qui se trouve actuellement dans un mauvais état de conservation (reprise du feuillu sur le sous-bois). Le partenariat entre l'ONF et la Commune favorise la dynamique du site. L'aménagement de la forêt est prévu pour une durée de 15 ans renouvelable 2 fois. Il est obligatoire et important pour le site Natura 2000.

Gilles PAILLAT précise que ce sont des éléments importants qui permettront de constituer le socle scientifique de la demande d'extension du périmètre Natura 2000. Afin d'avancer dans la démarche, l'accord de la commune concernée par l'extension sera nécessaire.

Typhaine DELATOUCHE précise que d'autres demandes d'extension ont été formulées par différents partenaires : les bois départementaux côté Morbihan pour les boisements et l'avifaune présente, les landes de Ploemeur (butte de Beg er lann, landes de Kerloes, de Kerham, du Courégant et de Kerroch), l'étang de Beg Nenez pour la reproduction de la loutre, l'anse du Stole pour ses habitats dunaires et enfin le site de Kerguélen pour ses dunes et marais arrière-dunaires.

Yvon GUILLEVIC demande si la mise en place de la Stratégie de Création d'Aires Protégées ne devrait pas permettre d'insuffler une dynamique d'extension des périmètres Natura 2000 qui permettrait d'atteindre l'objectif de 2% de la surface nationale en aires protégées.

Gilles PAILLAT précise que les sites Natura 2000 ne rentrent pas dans ces 2%, ils constituent par contre un appui. Les Aires Protégées peuvent être par exemple des réserves naturelles ou des arrêtés de protection de biotope.

9. Clôture de la réunion

Jean-Paul AUCHER remercie la présence et l'investissement de chacun en faveur de la préservation de l'environnement. C'est à chaque porteur de projet de continuer les actions engagées et de lancer de nouvelles actions pour la préservation des milieux naturels, avec l'appui des chargées de missions Natura 2000. Enfin, il clôture la réunion et invite les personnes à un repas offert par Lorient Agglomération.